

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 2 Décembre 2025

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Guillaume PENNEL - Mme Caroline COUSSEAU – Mme Nathalie BECQUIN – M. Laurent SABOURDIN – M. Christophe SAMUEL - M. Pascal MARTINAUD –Mme Laurence ROCHETEAU – Mme Martine NATUREL

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe BECQUIN (pouvoir à Mme BECQUIN) - Mme Marie TUAL (pouvoir à M. TUAL) – M. Jean-Luc BARRETEAU - M. Jean-Claude LANDREIN (pouvoir à M. MARTINAUD) - M. Sébastien TESSONNIER (pouvoir à M. PENNEL)

Madame Martine NATUREL est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Octobre 2025.

• **DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE 4 :**

○ **2025/47B - OBJET : DECISION MODIFICATIVE 4 (ANNULE ET REMPLACE LA 2025/47) :**

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants :

Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
231 - 254 : Immobilisation corporelles	139 041.89	1641 : Emprunt	190 000.00
2151 – 270 : réseaux de voirie	81 000.00	1313 : subvention département	70 000.00
2113 – 251 : Terrains aménagés autres que voirie	8 200.00		
2131 – 249 : Bâtiments publics	4 100.00		
2184 – 254 : Matériel bureau et mobilier	27 658.11		
TOTAL	260 000.00	TOTAL	260 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

• **DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE 5 :**

○ **2025/8 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE 5 :**

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants :

Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
ARTICLE	MONTANT
021 : virement de la section de fonctionnement	-15 000.00
1328 : subvention	15 000.00
TOTAL	00.00

Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
023 : virement à la section d'investissement	-15 000.00		
60622 : Carburants	2 999.00		
60631 : Fournitures d'entretien	501.00		
6413 : Personnel non titulaire	5 500.00		
6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 000.00		
TOTAL	00.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

- **DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT N°4 :**
 - **2025/49 OBJET : VIREMENT DE CREDIT N°4 :**

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants :
Fonctionnement :

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
615232 : Réseaux	- 3 250.00 €
6413 : Personnel Non Titulaire	4 150.00 €
65311 : Indemnités de fonction	- 900.00 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

- **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES CHERCHEURS DE TRESORS »**
 - **2025/50 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES CHERCHEURS DE TRESORS »**

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'association « Les Chercheurs de Trésors », d'une demande de subvention pour l'année scolaire 2025/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention qui sera inscrite à l'article 6574 sur l'exercice 2026 :

Subvention attribuée à l'association "Les Chercheurs de Trésors" : 200 €

• **DELIBERATION APPROBATION CESSION ACTIONS :**

- **2025/51 - OBJET : APPROBATION DE LA CESSION D' ACTIONS DE LA SPL AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES**

Il avait été convenu initialement que Saintes – Grandes Rives – L'Agglo détienne une grande partie du capital de la SPL dans l'objectif de revendre ses actions aux communes qui souhaiteraient a posteriori de sa création, rejoindre le capital de l'Agence d'attractivité.

Compte tenu de la volonté pour les communes de Bussac-sur-Charente, Thénac, Chérac, Courcoury, Burie, Saint-Sauvant, Écoyeux et Dompierre-sur-Charente d'intégrer le capital et conformément aux statuts de la SPL ainsi qu'aux dispositions légales, la cession d'actions par un actionnaire est soumise à l'approbation des organes délibérants des autres actionnaires.

Les huit communes concernées souhaitent chacune acheter 10 actions à 20 € soit 200 € par commune, ce qui correspond à une cession de 80 actions pour l'Agglomération comptabilisant un total de 1439 actions contre 1519 avant modification.

Cette modification du capital de la SPL a donc une incidence sur la répartition des parts qui le compose mais également sur l'organisation de la gouvernance.

Répartition du capital :

Le capital de la SPL est toujours fixé à 37 020 €.

Au titre des mouvements liés aux modifications il comprendrait désormais :

- Saintes – Grandes Rives – L'Agglo à hauteur de 77,75 % (contre 82,06 % avant modification), soit une participation de 28 780 € (contre 30 380 €) ;
- La Ville de Saintes à hauteur de 11,4 % soit une participation de 4220 € ;
- Les autres communes à hauteur de 10,85 % (contre 6,54 %), avec une participation :
 - des communes de Chaniers, Saint-Georges-des-Coteaux, et Fontcouverte à hauteur de 340 € chacune,
 - des communes de Corme-Royal, Les Gonds, Montils, Pisany, Varzay, Vénérand, Villars-Les-Bois, Bussac-sur-Charente, Thénac, Chérac, Courcoury, Burie, Saint-Sauvant, Écoyeux et Dompierre-sur-Charente à hauteur de 200 € chacune.

Modification de la gouvernance :

En cédant ces 80 actions, la répartition des sièges au sein de la gouvernance a vocation à être modifiée conformément à l'article L.1524-5 du CGCT.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé de :

- 14 administrateurs désignés par Saintes – Grandes Rives – L'Agglo (contre 15 avant modification),
- 2 administrateurs désignés par la Ville de Saintes,
- 2 administrateurs nommés en qualité de représentant commun des actionnaires siégeant au sein de l'Assemblée Spéciale (contre 1 seul avant modification).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les changements de la SPL Agence d'Attractivité de l'Agglomération de Saintes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation Arbre de Noël le 13 Décembre 2025
- Distribution colis de Noël
- Vœux du Maire le Vendredi 9 Janvier 2026

Séance levée à 21 h.

La secrétaire de Séance,

Martine NATUREL

